



## **Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 22 avril 2024 à 20h à la halle polyvalente de Courtemaître**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°12 du 28 mars 2024 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : M. Ferrario EcoEng, invité

Invités presse : Néant

Invités : EcoEng, M. Federico Ferrario

Excusés : Mélanie Braun, Rebecca Fleury, Danielle Contréras, Laurent Meusy, Dominique Voirol, Jean-Luc Fleury, Serge Contréras

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Vincent Nusbaumer et Gaël Vauclair

35 personnes sont présentes, habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2023
2. Discuter et voter les modifications du règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 40'000.- destiné à financer l'étude de projet d'ouvrage sur le ruissellement
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 55'000.- destinés à financer les honoraires et le logiciel concernant le remplacement et la pose des nouveaux compteurs d'eau chez tous les propriétaires fonciers.
5. Discuter et voter la consolidation de Fr. 155'000.- destinés à financer la réfection des tronçons de routes communales suivants : La Voirande à Montignez et les Champs-Montants à Courtemaître
6. Discuter et voter la consolidation de Fr. 35'000.- destinés à financer l'achat d'un robot-tonte pour le terrain de foot à Courtemaître

7. Discuter et voter la consolidation de Fr. 25'000.- destiné à financer la rénovation des peintures du bâtiment scolaire de Buix
8. Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2024 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes
9. Divers

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2023**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

### **Point 2 - Discuter et voter les modifications du règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES)**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

La parole est donnée à Thierry Créatin (TCr), maire.

Il rappelle que le règlement RGES avait déjà été adopté lors d'une assemblée communale. La majoration de la taxe sur la valeur officielle est votée chaque année afin de financer l'entretien des berges, mais également les futurs investissements pour les crues de l'Allaine et de la Vallatte.

Des ruissellements sont apparus et nous devons nous en préserver. La commune a décidé de ne pas attendre que ça se dégrade et d'agir au plus vite. Cette modification a pour but de financer également la sécurisation des bâtiments dans le secteur de ces ruissellements. Nous sommes autorisés à utiliser cette taxe. Ce sont les futurs investissements qui décideront de la valeur de cette taxe. Elle ne pourra financer que l'intérêt à la banque et l'amortissement de certains coûts, mais ne pourra pas tout payer. La nouvelle teneur est présentée.

*[Ndlr : présentation sur le site de la commune : présentation des points 2, 4, 5, 6 et 7](#)*

Cela concerne principalement la commission des eaux de surface qui a pris ce dossier en main, entre autres les ruissellements, et nous les remercions. Sur proposition de la commission, un ou une préposé-e doit être nommé-e, formé par la RCJU avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs (Ndlr : Biotec SA, spécialisé en la matière) pour l'étude de l'élagage, la revitalisation, la plantation, la coupe, etc, directement sur le terrain. Le mandat ne sera pas lié à l'exercice de la fonction de membre du conseil communal et cela traversera les législatures. Ce sera en lien et en duo avec le ou la conseillère en charge du dicastère. Ce mandat sera rémunéré et sera notifié au budget 2025.

Le conseil s'est également approché des communes de Courchavon et de Boncourt pour une éventuelle collaboration. Pour Courchavon, c'est le garde-forestier qui s'en occupe et nous attendons encore des nouvelles de Boncourt. La personne qui sera nommée travaillera en collaboration avec la commission, le/la responsable du dicastère pour l'aspect budgétaire et décisionnel. On espère ainsi pérenniser et rattraper le retard pris jusqu'à présent.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote. Les modifications sont acceptées à l'unanimité sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

### **Point 3 - Discuter et voter un crédit de Fr. 40'000.- destiné à financer l'étude de projet d'ouvrage sur le ruissellement.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Federico Ferrario, du bureau EcoEng, prend la parole.

Il montre quelques exemples de ruissellements importants dans d'autres villages reflétant de gros problèmes d'infiltration.

*Ndlr : présentation sur le site de la commune : [Présentation du point 3](#)*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote. Le point est accepté à l'unanimité sans avis contraire.

M. Ferrario est remercié et il est libéré à 20h15.

\* \* \* \* \*

**Point 4 - Discuter et voter un crédit de Fr. 55'000.- destiné à financer les honoraires et le logiciel concernant le remplacement et la pose des nouveaux compteurs d'eau chez tous les propriétaires fonciers.**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Mme Émilie Cayla (ECa), conseillère, prend la parole et explique le but du logiciel et de l'investissement.

*Ndlr : présentation sur le site de la commune : [Présentation des points 2, 4, 5, 6 et 7](#)*

TCr précise encore que la question légitime pourrait survenir : pourquoi la voirie ne peut exécuter ce travail ? Le plan des travaux 2023-2024 est projeté. Il faut savoir que cette année notre voirie sera bien occupée à la réfection des cimetières, surtout sur Buix et Montignez, à l'entretien des chemins et autres selon le plan que l'assemblée visualise. Le conseil ne pouvait pas impliquer notre voirie pour ce travail. C'est l'entreprise Hervé Althaus Sàrl à Buix qui s'occupera de fixer les rendez-vous avec les propriétaires, procédera à l'installation afin que tout soit fonctionnel à l'automne 2024 pour une facturation efficace dès cette année.

La discussion est ouverte.

M. DE demande d'où vient le projet, si c'est une demande du canton ou autre, la commune n'a déjà pas d'argent, est-ce que cet investissement est nécessaire ?

TCr répond que ce n'est pas une obligation et ce n'est pas une demande cantonale. Plusieurs communes ont déjà mis cette installation en place. C'est simplement un outil numérique qui permettra plus de précision. Il faut savoir qu'environ 45% des propriétaires ne retournent pas le relevé de leur compteur d'eau. L'administration devait à chaque fois téléphoner, écrire ou même estimer les m<sup>3</sup> avec ensuite des surprises pas toujours bonnes. Il rappelle que cette installation est financée par le service des eaux communal. Le temps consacré aussi bien par la voirie que par l'administration au relevé des compteurs est imputé dans ce service des eaux. Quant à la question : la commune n'a pas d'argent, il ne partage pas cet avis. La commune est certes endettée, mais il est financé par les taxes, les impôts et à ce jour, il y a environ 800'000 francs en liquidités. On ne jette pas l'argent par les fenêtres, mais on essaie d'optimiser afin de réduire les charges de fonctionnement. Ce projet s'inscrit pleinement là-dedans.

M. GV voudrait connaître la technique de relevé, cela se fera chaque année ou tous les trois ans.

ECa explique que le relevé se fera chaque année au moyen de l'appareil qui sera commandé et par un système de détection, ensuite tout arrivera directement à l'administration.

M. MG se demande si les nouveaux compteurs ont une durée de vie plus longue que les anciens, devront-ils être révisés ? ECa explique que les 260 que nous devons acheter sont pour remplacer les très anciens qui ne s'adapteront pas au nouveau système.

M. PC demande si les logiciels qui seront impliqués dans ce mécanisme sont propriétaires et si oui, que se passe-t-il si la société qui les produit venait à disparaître ? ECa explique que c'est Solution Informatique qui s'occupera du logiciel. Michèle Cerf (MCe) rajoute que tous nos programmes viennent de chez eux. Nous n'avons pas pensé à cela. TCr explique également que c'est une entreprise jurassienne avec 30 ans d'existence avec des actionnaires assez solides. Par contre, si elle devait disparaître et être reprise, oui, il faudrait s'en inquiéter.

PC rajoute que le logiciel peut être propriétaire et cela aurait moins d'impact si les données étaient dans des formats publics. Le format XML est bien en format public, mais la structure ne l'est pas forcément. Si la société disparaissait, la repreneuse pourrait reprendre le même service, mais pas forcément les données existantes.

TCr n'est pas spécialiste en informatique, mais d'après les communes qui se sont déjà équipées, il ressort que c'est une interface qui renvoie les données à notre système de facturation. Il pense que si la société qui l'a développé faisait faillite, il pourrait être repris par une autre société à moindre coût. Par contre, si Solution Informatique devait faire faillite, en effet, la commune aurait de gros problèmes, également beaucoup d'autres communes.

DCo prend la parole et explique que la société qui met à disposition le soft et les capteurs, vendent le produit à la commune. Toutefois, l'interface pour la facturation, est géré par Solution Informatique. Effectivement, lors d'une prochaine discussion, nous pourrions poser la question à Solution Informatique.

PC ne préconise pas le refus de ce crédit, mais il pose la question, car c'est un souci permanent pour les gens qui travaillent dans l'informatique.

Le président, Henri Erard (HEr) vérifie sur internet et confirme que la société qui lit et exploite les données des compteurs est bien une société suisse.

Il n'y a plus de question.

L'assemblée passe au vote. Le crédit est accepté à l'unanimité sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

**Point 5 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 155'000.- destinés à financer la réfection des tronçons de routes communales suivants : La Voirande à Montignez et les Champs-Montants à Courtemaîche**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Dany Contréras (DCo), conseiller communal, prend la parole.

En effet, le crédit de Fr. 155'000.- avait été voté lors de l'assemblée communale du 10 février 2022 et prenait en compte les deux objets mentionnés en titre.

Le coût des travaux pour les Champs-Montants se monte à Fr. 76'380.30 avec une différence en notre faveur de Fr. 3'619.70. Pour la Voirande le total de monte à Fr. 87'422.20 avec un dépassement de Fr. 12'422.20. Cette plus-value concerne deux choses, notamment les accotements/banquettes, car il n'était pas prévu de retravailler cet endroit, mais il s'est avéré que nous ne pouvions pas laisser ces endroits en l'état, car ils ne donnaient pas satisfaction surtout pour le trafic agricole, VTT et accès à la cabane forestière. Également, au niveau des normes de la bande de roulement, une plus-value par rapport à l'épaisseur de macadam ou d'enrobé.

Le coût final des travaux se monte à TTC Fr. 163'802.50.

*Ndlr : présentation sur le site de la commune : [Présentation des points 2, 4, 5, 6 et](#)*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote. La consolidation du crédit est acceptée à l'unanimité sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

**Point 6 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 35'000.- destinés à financer l'achat d'un robot-tonte pour le terrain de foot à Courtemaîche**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

TCr prend la parole. Les prix correspondent à l'offre. Il remercie le FC pour les travaux autour de ce robot, la collaboration avec la commune, la prise en charge de certains coûts. Le robot donne entière satisfaction aux utilisateurs.

*Ndlr : présentation sur le site de la commune : [Présentation des points 2, 4, 5, 6 et 7](#)*

Le coût final des travaux se monte à TTC Fr. 33'700.-.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote. La consolidation du crédit est acceptée à l'unanimité sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

**Point 7 - Discuter et voter la consolidation de Fr. 25'000.- destinés à financer la rénovation des peintures du bâtiment scolaire de Buix**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

M. Michel Martinoli (MMa), conseiller communal, prend la parole.

Il explique que le crédit de rénovation avait été accepté lors de l'assemblée communale du 4 juillet 2023.

Des remerciements vont à M. Francis Heusler, responsable des bâtiments, pour le suivi de ces travaux en collaboration avec l'entreprise de peinture, mais également avec les institutrices de Buix et deux jeunes de la commune qui ont participé à certains travaux de manutention.

*Ndlr : présentation sur le site de la commune : [Présentation des points 2, 4, 5, 6 et 7](#)*

Le coût final des travaux se monte à TTC Fr. 24'877.75.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote. La consolidation du crédit est acceptée à l'unanimité sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

**8. Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2024 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes**

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Ce point de l'ordre du jour est présenté par TCr, maire.

Il explique que ce point avait été oublié lors de notre dernière assemblée du budget.

Le Conseil communal propose pour cette année le maintien des prix fixés en 2023, soit Fr. 85.- le m<sup>2</sup> pour les localités de Courtemaîche et Buix et Fr. 80.- le m<sup>2</sup> pour la localité de Montignez.

Il profite d'informer que le conseil communal avance bien dans la préparation des nouveaux lotissements, notamment à Buix, au lieu-dit : « Les Bois-Chatons » et celui de « La Basse-Fin » à Courtemaîche. Le conseil reviendra vers l'assemblée pour le vote des crédits pour la viabilisation. Il reste encore des détails à régler, mais cela avance bien. Nous aurons à nouveau de l'offre pour de nouveaux habitants. Par contre, pour les nouvelles parcelles, il faudra s'attendre à plus de Fr. 100.-/m<sup>2</sup>.

Pour les parcelles privées, nous essayons de mettre les personnes intéressées en contact avec les propriétaires.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question.

L'assemblée passe au vote : Le point est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

\* \* \* \* \*

## **9. Divers**

TCr prend la parole qui informe juste d'un dossier assez ambitieux. Suite à une étude sur les bâtiments communaux, une demande de la crèche et de l'UAPE est arrivée à la commune, notamment sur le manque de place.

Une réflexion a été menée, mais nous ne pouvons pas investir comme nous voulons. Un plan financier avait été établi et nous devons le respecter.

Le rez-de-chaussée du bâtiment communal à Courtemaîche pourrait recevoir l'UAPE. Afin de pérenniser les « petits » et les garder sur le même site que la crèche. De ce fait, l'administration pourrait déménager à Buix dans les locaux de l'école. Des groupes de travail seront mis en place. C'est encore une étude préliminaire.

Le conseil communal prévoit également, sur Courtemaîche, un chauffage à distance qui pourrait desservir l'école, la crèche et pourquoi pas des propriétaires privés.

Des subventions seront demandées. Une enveloppe énergétique conforme sera assurée par la rénovation des fenêtres, du toit, etc. Un investissement qui s'inscrit sur le long terme et le positionnement de l'école enfantine et des « petits » sur Courtemaîche avec des équipements à long terme.

La discussion est ouverte.

M. CB se dit étonné, car lors d'une assemblée, il avait été dit que les classes se retrouveraient à Buix. Donc, si l'administration part pour Buix, il n'y aura plus de place pour les classes ?

TCr répond que l'administration n'utiliserait que la partie gauche du bâtiment scolaire et une salle au-dessus. Cela ne va pas péjorer les classes de Buix.

CB rajoute qu'il avait été dit que les écoles allaient être regroupées à Buix, sauf l'école enfantine. Il y a donc assez de place pour tout le cercle scolaire ?

TCr répond qu'en effet, cela avait été expliqué lors d'une assemblée communale. Il rappelle que ce sont les « grands » qui seraient rassemblés à Buix, soit dès 5<sup>ème</sup> Harmos. Il n'y aurait que la partie de gauche qui serait étudiée pour les bureaux de l'administration.

Des contacts sont également en cours avec la commune de Boncourt pour d'éventuelles collaborations à plus long terme. Aujourd'hui, rien n'est figé, tout est ouvert. Notre commune à une obligation, c'est de savoir combien nous devons investir, quand et combien. De toute façon, au niveau du bâtiment communal de Courtemaîche, nous nous devons de revoir l'enveloppe énergétique. À Buix, le chauffage à distance donne entière satisfaction. De toute façon, ce sont les citoyens qui auront le dernier mot.

CB estime que finalement tout est remis en question par rapport aux salles des fêtes de Buix et Courtemaîche. Qu'est-ce qui est considéré finalement comme salle des fêtes ou salle de sports ?.

TCr explique qu'actuellement les deux halles sont utilisées aussi bien pour du sport et des manifestations. Il faut être pragmatique dans l'investissement et l'utilisation. Quand nous devons investir de façon majeure, il y aura lieu de savoir pourquoi on investit, pour quelle utilisation et pour quelle durée, mais c'est de la responsabilité de l'exécutif.

CB constate que le projet discuté il y a deux ans lors de l'assemblée a donc nettement évolué.

Dco répond à CB. Il y a deux ans, on parlait d'étude et non pas de projet. C'était une étude avec des points de vue objectifs en rapport aux flux, aux déplacements, par rapport aux bâtiments et à leurs états actuels. Connaître les investissements à court, moyen ou long terme. Une réflexion avait été menée pour savoir quelle était la meilleure variante du point de vue « théorique ». C'était belle et bien une étude et non pas un projet.

Nous avons actuellement une feuille de route qui est justifiée par rapport à l'étude menée à l'époque. Déjà à cette époque, cette feuille de route révélait que la petite enfance serait majoritairement établie sur Courtemaîche et les degrés supérieurs sur Buix. La demande de l'UAPE est arrivée dernièrement et il est vrai qu'à l'époque nous n'avions pas ces informations ou ces demandes.

Au niveau des halles, il est vrai que celle de Courtemaîche est plus adaptée à des manifestations et celle de Buix à la vie sportive. Effectivement, une vision avec des idées avait été émise, basée sur une étude. Aujourd'hui, les réflexions ont été amenées par la ligne qui avait été fixée par l'étude de l'époque.

CB rappelle qu'il y avait eu des discussions autour de l'agrandissement de l'école de Buix. Ce n'est donc plus à l'ordre du jour ? Selon Dco, il ne peut pas présumer de qui pourra évoluer dans les années à venir, mais dans l'état actuel du besoin, non.

Mme CT explique que lors de la dernière assemblée, un crédit avait été voté pour les zones 30 km/h. Après l'assemblée, certains citoyens pensaient que nous devions encore voter. Lors du vote du crédit, TCr avait expliqué qu'un tout-ménage serait envoyé en plus du dépôt public et de la publication dans le Journal Officiel.

Dco prend la parole et pense comprendre, mais reflète le résumé des travaux à Montignez et la zone 30 km/h. Le projet et le crédit ont été présentés à l'assemblée communale, le tout a été inséré sur le site internet de la commune (présentation, PV, etc.). Il avait été expliqué que la commune allait profiter de cette rénovation de la route pour intégrer un maximum de travaux, ceci afin d'éviter des frais supplémentaires d'installation de chantier ou autres.

La bande de roulement sur Montignez étant à bout touchant, l'aménagement des zones 30 km/h allait également être mise en place en priorité à cause des travaux.

Pour les autres villages, ce sera fait en collaboration avec, entre autres, à Courtemaîche les CFF sur la zone de la gare et pour la rue de l'École en collaboration avec l'éventuel futur chauffage à distance, à Buix pas de travaux de prévus pour le moment.

CT n'a pas eu la réponse souhaitée, elle estime que le village de Montignez n'a pas été informé de la mise en place de cette zone 30 km/h.

Dco s'excuse que le tout-ménage prévu n'a pas été envoyé. Par contre, il avait été annoncé que nous allions traiter de ce thème et que les personnes qui sont allées se plaindre vers elle auraient pu se déplacer à l'assemblée qui traitait de cela, ou tout au moins aller consulter le site internet où tout était présenté. CT et les citoyens de Montignez auraient souhaité un tout-ménage pour expliquer ces futures zones 30 km/h.

TCr précise que lors de l'assemblée du 19 décembre dernier, il a été voté un crédit pour l'ouverture de différentes zones sur les trois villages. Il avait été expliqué que la commune allait profiter, au fur et à mesure des opportunités, des travaux. Il a été également précisé que nous allions commencer naturellement par Montignez. Suite à la relecture du dernier PV, dans ses propos, il a été noté que les citoyens auront loisir de faire opposition vu que cela passera dans le Journal Officiel et en dépôt public. À ce jour, les gens qui sont contre le projet peuvent le faire. S'il a dit qu'un tout-ménage devait être établi et que cela n'a pas été fait, il s'en excuse. Par contre, le fait que les citoyens puissent faire opposition, c'est leur droit. Cela a été respecté, il a reçu plusieurs appels et il a expliqué que des oppositions pouvaient être établies.

Mme Céline Meusy (CMe), secrétaire communale, relit l'extrait du PV de l'assemblée du 19 décembre relatif à cette demande de tout-ménage, soit :

*M. DV demande s'il y aura uniquement une parution dans le Journal Officiel pour les secteurs concernés ou également un tout-ménage ?*

*Selon Thierry Créatin, nous pourrions envisager un tout-ménage en plus du Journal Officiel.*

TCr rajoute qu'en effet, un tout-ménage aurait pu être envoyé en plus. Cela est considéré comme un supplément d'information qui n'est pas obligatoire, mais qui reste courtois pour des citoyens qui ne consultent pas le JO. Cela n'ôte pas le droit aux citoyens de faire opposition suite à la parution dans le Journal Officiel. Tout avait été expliqué lors des assemblées, sur le site internet et dans le calendrier. Certes, on pourra encore faire des tous-ménages, en effet. Cependant, il souhaiterait que lors de vote de crédits importants, les personnes concernées se déplacent. Par exemple, lors du vote de la traversée du village de Montignez, 5 ou 6 citoyens du village de Montignez s'étaient déplacés, il se dit déçu.

À noter que le dépôt public est en cours. Pour les zones à suivre, nous ne manquerons pas d'établir un tout-ménage.

D'autres questions ?

Mme MC demande quand est-ce que commenceront les travaux des places de jeux et l'inauguration.

DCo prend la parole. Les jeux sont prêts, usinés, en ordre chez le fournisseur. Les travaux de génie civil, de terrassement et de paysagisme sont coordonnés. Tout est prêt, cela va débiter prochainement. La commune a rencontré un beau succès par rapport à la campagne de recherche de dons, 50% de l'investissement est déjà assuré.

Le conseil va fixer à fin août-début septembre la date d'inauguration.

D'autres questions ?

M. DW demande si les travaux des berges sont terminés (élagage, etc.) car il avait demandé pour ôter un peu des arbres derrière sa parcelle et chez son voisin. Il y a encore des gros tas dans les champs. TCr répond qu'en effet, ce n'est pas terminé, également pour des raisons météorologiques. La commission est au courant et cela suit son cours. Le conseiller en charge du dicastère, MMA prend note de ces informations.

DW revient également du problème du ruissellement d'eau. Il avait eu des problèmes l'année passée par rapport au plan d'évacuation des eaux sur sa propriété. Il aimerait savoir si nous avons à ce jour un plan à jour de ces canalisations, si ce sont des eaux usées, des eaux propres, etc.

TCr lui explique qu'il aurait dû se manifester lors du point 3) et poser la question à M. Ferrario, il lui aurait répondu en détail.

TCr rajoute que la propriété de DW se trouve exactement sur le secteur du ruissellement à Buix.

Concernant la conduite qui pose un problème, un visionnage et un curage ont été établis par CD Chapuis. Il est vrai que tout n'est pas à jour sur le Géoportail.

DW explique que c'est surtout au niveau de l'« Y », à l'embouchure de deux grosses conduites d'eau de pluie et d'eaux usées. Les bouches d'égout sur sa propriété se soulèvent lors de fortes pluies. Tout arrive sur ces conduites, l'eau des toits, l'eau de pluie, etc.

TCr rajoute que sa zone d'habitation a été identifiée comme zone prioritaire par le bureau d'ingénieur. Nous devons donc établir les projets d'ouvrages afin d'améliorer la situation et des travaux de réalisation. Des mesures seront prochainement prises sur la route de Montignez à la sortie de Buix où le ruissellement se fait sentir jusque chez lui.

Mme Claudia Villard (Cvi), conseillère communale, explique que ce sont des conduites mixtes. Nous n'avons plus le droit de laisser l'eau de pluie se déverser dans la rivière suite au règlement sur le traitement des eaux, d'où les conduites d'« eaux mixtes ».

DW explique qu'il ne faut pas attendre, ces canalisations ne sont pas adéquates, il faut résoudre le problème rapidement et ne pas attendre que des inondations surviennent. Si l'étude est établie, ce serait bien que les personnes en question prennent contact avec lui. Nous demanderons à M. Ferrario de prendre contact avec M. DW.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21h15.

### **AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

Henri Erard

La secrétaire :

Céline Meusy